

## Se loger pour 200 euros ? C'est possible !



**Une société de gestion immobilière met en lien, dans toute la France, des propriétaires de logements vacants avec des personnes désirant se loger à bas coût. Parmi les bâtiments occupés : des écoles, un immeuble place Vendôme, et même un château...**

Une formule "gagnant-gagnant". C'est par ces mots qu'Olivier Berbudeau, représentant de [Camelot Europe](#) pour la France, résume le procédé qui consiste à loger des résidents temporaires dans des immeubles laissés vides par leur propriétaire.

Depuis 2011, date d'implantation sur le territoire de la société néerlandaise créée en 1993, son carnet de remplissage ne désemplit pas, au contraire. Il faut dire que le concept, qui a fait fureur aux Pays-Bas, avantage à la fois propriétaires et personnes en quête de logement.

*A lire aussi - [En France, le budget moyen pour se loger est de 628 euros](#)*

Moyennant une redevance de 200 euros maximum, charges comprises, des personnes peuvent ainsi loger dans de grands espaces aménagés à l'intérieur de bâtiments en travaux ou en cours de réaffectation. Une seule contrainte : les occupants ne savent pas combien de temps à l'avance ils peuvent rester dans les lieux, et le préavis n'est que d'un mois ; autant dire que la situation est temporaire et qu'il faut être flexible.

Un procédé illégal ? Pas du tout répond à *Planet.fr* Olivier Berbudeau qui cite une législation idoine : "On s'appuie sur l'article 101 de la loi Molle (Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, ndlr), qui permet d'installer des occupants dans des locaux vides jusqu'à six ans maximum en échange d'une indemnité de 200 euros maximum". Une procédure expérimentale qui a été reconduite fin 2013 pour cinq ans.

## **Un immeuble vide génère des risques**

Si l'on sent bien l'avantage pour les résidents, on imagine la réticence que peuvent avoir les propriétaires à voir des gens occuper leurs locaux. Là encore, Olivier Berbudeau bat en brèche cette idée reçue : "Au contraire, ils nous disent « banco ! », autant que ça bénéficie à tout le monde." Et le représentant de Camelot France de citer tous les avantages de cette opération : "Un immeuble vide génère des risques. D'une part, de dégradation naturelle par manque d'entretien ; d'autre part, il peut être la proie de vols de matériaux, de vandalisme ou d'arrivée de squatteurs."

*A lire aussi - [HLM : lorsque les locataires ne veulent pas partir](#)*

En plus de cet argumentaire, la société de gestion rassure les propriétaires sur l'identité des futurs résidents qu'elle trie elle-même. Parmi les critères de sélection : avoir plus de 18 ans, être en situation légale sur le territoire, avoir un emploi à plein temps ou encore ne pas fumer. Un profil donc de jeune actif – la moyenne d'âge des occupants est de 30 ans – qui souhaite se loger pour pas cher sans crainte de devoir délaisser les lieux à tout moment.

## **Un contrôle une fois par mois des locaux**

Concernant l'intérieur de ces locaux vacants, la société Camelot fait tout pour que l'espace soit un minimum habitable avec cuisine centrale, salles de bain et toilettes partagées. Pour la décoration, il ne faut pas s'attendre à des merveilles mais les résidents ont la possibilité d'aménager à leur goût les lieux "avec l'autorisation de l'agence et du propriétaire", souligne Olivier Berbudeau.

Pas question de faire n'importe quoi une fois à l'intérieur : les fêtes sont proscrites, et les résidents doivent garder leur chambre et l'environnement propre. Pour s'assurer de cette bonne gestion, l'agence organise tous les mois une visite des locaux avant d'en faire le rapport aux propriétaires, histoire de les rassurer un maximum. Et pour les normes sécuritaires, pas de soucis : "Les bâtiments ont été faits pour accueillir des dizaines et des dizaines de personnes, donc sur ce point-là, c'est plutôt un trop plein !", sourit le responsable de Camelot.

*A lire aussi - [Louer un appartement en colocation : les règles](#)*

## **La société entend se développer en province**

Un procédé qui semble donc ravir propriétaires et occupants, mais qui fait aussi le bonheur de la société de gestion: "L'année dernière, on a triplé de taille", se félicite Olivier Berbudeau qui se refuse à communiquer son chiffre d'affaires. Toutefois, en tirant profit des frais de gestion demandés aux propriétaires et en percevant les redevances des résidents, il assure que la société est "rentable". Celle-ci a même prévu d'ouvrir "un ou deux bureaux en provinces" en plus de son siège parisien. Car si l'Île-de-France offre une perspective de développement incroyable avec près de 4 millions

de mètres carrés de bureaux vacants, la demande en province est elle aussi à prendre en compte.

"Il n'y a actuellement pas d'offres de logements temporaires" dans ces territoires, analyse Olivier Berbudeau qui constate que beaucoup de personnes aimeraient pouvoir se loger rapidement et pour pas cher en déménageant en province, par exemple suite à une mutation.

À ce jour, l'antenne française de Camelot a installé 200 résidents répartis dans une trentaine de bâtiments parmi lesquels des bureaux près de la place Vendôme, une ancienne école dans une annexe d'un château, voire même des anciennes agences EDF-GDF. "On travaille avec des grandes entreprises du CAC 40 mais aussi avec les pouvoirs publics", tient à signaler Olivier Berbudeau qui voit dans le procédé "un côté socialement responsable".

**Vidéo sur le même thème** : La région Paca, mauvaise élève en termes de logements sociaux

